

Stage chez un notaire

Par **Sophiie**, le **14/09/2012** à **09:39**

Salut à tous,

Je souhaite faire un ou plusieurs stages chez des notaires pendant mes vacances à venir. Ma question est de savoir si je dois envoyer CV et lettres de motivations aux notaires, ou alors est-il mieux d'aller les voir directement, ou encore de les appeler?

Merci de votre aide

Par **Camille**, le **14/09/2012** à **13:53**

Bonjour,

[citation]ou alors est-il mieux d'aller les voir directement [/citation]

Pourquoi pas ? Mais prévoyez d'avoir votre CV et de votre lettre de motivation sous le coude quand même.

Sachant que "aller les voir directement" ou "de les appeler" peut signifier "affronter le barrage énergique et inexpugnable du secrétariat"...

Donc s'apprêter, dans un cas, à remettre CV et LM à l'accueil, en espérant que la [barre]cerbère[/barre] [s]secrétaire[/s] transmettra, dans l'autre cas, à envoyer quand même CV + LM par courrier.

Avec le (petit) avantage, c'est que vous pourrez commencer votre lettre par "Comme suite à ma conversation téléphonique du 10 courant avec votre secrétaire, je me permets de bla bla bla".

Rappel : bien que ce soit moins crucial pour un stage que pour une candidature de poste, la LM doit être - autant que possible - "personnalisée" en fonction du notaire visé.